



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2014

N° 2014-09-19-08

**ACTUALISATION DE LA TAXE COMMUNALE SUR
LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)**

Le 19 septembre 2014 à 20h30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 12 septembre 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – M. FAUCONNET – Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – Mme MARTIN – M. PEROT – Mme LE GUERN – M. CALLIOT – M. CHOUARD – Mme THILLY – M. ROULIN – Mme GIROD – Mme DORTA BERMEJO – M. GALLOIS – M. KESTLER – Mme HAMEREL – M. VANET – M. BESSON – Mme ANTUNES.

EXCUSÉS :

Mme LE LAY	donne pouvoir à	M. PEROT
Mme MILLOT	donne pouvoir à	Mme THILLY
M. MOUROUGANE	donne pouvoir à	Mme DETERM
Mme PERNET	donne pouvoir à	M. BESSON

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Procurations : 4

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. CHOUARD

**8/ ACTUALISATION DE LA TAXE COMMUNALE
SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)****Rapporteur : M. FAUCONNET**

La commune perçoit la TCCFE issue de l'article 23 de la loi NOME n°2010-1488 du 7 décembre 2010 (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité).

Cette taxe est calculée sur la puissance consommée par MWh :

- 0.75 € /MWh tarifs limités,
- 0.25 € /MWh tarifs surveillés.

Cette taxe est modulable par l'application d'un coefficient multiplicateur. Tout changement de coefficient doit être pris par délibération avant le 1^{er} octobre de chaque année pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante. Il vous est proposé d'actualiser le coefficient fixé pour 2014 de 8.28 (taux 2013) à partir de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac. Soit un coefficient actualisé de :

- pour 2014 de 8.44.

Les recettes perçues et prévisionnelles pour 2014 et 2015 sur les consommations 2013 sont :

Consom.Kwh	Taux	2012	2013	2014	2015
		Recettes perçues		Recettes prévisionnelles	
16 297 693	8,12	83 854,48 €	93 387,93 €		
17 973 011	8,28			95 228,09 €	
17 973 011	8,44				97 068,24 €
Variations			9 533,45 €	1 840,16 €	1 840,15 €

Il vous est proposé de porter ce coefficient à 8.44 pour une application à compter du 1^{er} janvier 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission du cadre de vie, développement durable et aménagement du 4 septembre 2014 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 9 septembre 2014 ;

OUI l'exposé qui précède,

ADOpte le coefficient de 8.44 applicable à compter du 1^{er} janvier 2015.

Résultat du vote :

- Voix pour : 25
- Voix contre : 2
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX